

Participons
tous
à ces économies
d'énergie
par des gestes
simples !

L'ÉNERGIE EST LIMITÉE, NE LA GASPILLONS PAS !

La commune de Veyrier participe aux efforts d'économie d'énergie !

Comme de nombreuses autres communes, Veyrier a pris un certain nombre de mesures afin d'économiser de l'énergie sur son territoire, comme par exemple :

- Régler le chauffage à 20° dans les bâtiments administratifs et dans les écoles primaires et à 17° pour les salles de sport.
- Baisser le chauffage le week-end ou pendant les vacances lorsque les installations le permettent.
- Installer des illuminations de Noël misant sur la sobriété.
- Éteindre l'éclairage nocturne intérieur et extérieur des bâtiments publics.

La commune avait également, dans un premier temps, étudié la possibilité d'éteindre l'éclairage public sur tout le territoire communal. Néanmoins, après étude, les prescriptions cantonales demandant le maintien de l'éclairage au niveau de certains passages-piétons, ainsi que les difficultés techniques qui y sont liées ne permettent pas une telle mise en œuvre aujourd'hui. Des pistes sur des solutions à plus long terme sont actuellement étudiées avec les SIG.

Nous remercions d'ores et déjà la population de penser à réduire ses décorations lumineuses de Noël, tout en conservant un esprit chaleureux et festif durant les fêtes de fin d'année.

**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

5 recommandations pour économiser l'énergie dans le ménage



Éteindre la machine à café:
les appareils laissés en veille consomment beaucoup d'électricité. Éteignez-les après utilisation.

Dégager les radiateurs:
l'air chaud doit pouvoir circuler librement. Veiller à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Aérer efficacement:
durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Cuisiner avec un couvercle:
une grande partie de l'énergie s'évapore pendant la cuisson. Pour limiter ce phénomène, placez toujours un couvercle sur la casserole. Cela permet d'ailleurs de réduire le temps de cuisson.

Toujours éteindre les lumières:
éteignez systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DFR



Je prépare du terreau genevois

avec toutes mes
épluchures !





A toi de trier !

Les communes et l'Etat de Genève

LES GRANDS ESSERTS

Les travaux d'excavation se poursuivent cet automne sur l'îlot «Cour de Vessy» aux côtés de l'îlot «Ferme» (projet situé à côté de la Ferme Vecchio) qui initie également ses premiers décapages. Le principe de valorisation locale des sols (terre végétale et sous-couche arable) a été mis en œuvre et atteste déjà d'un premier bilan environnemental positif.

Sous réserve des conditions météorologiques, le début des interventions au niveau de la route de Vessy sont attendus pour le début du mois de novembre.

En raison des délais de parution du journal, les résultats de la procédure relative au PLQ Cirses ne peuvent être reproduits dans la présente édition. Nous vous invitons ainsi à prendre connaissance de la suite de la procédure sur le site de l'Etat de Genève et la page dédiée <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/projets-quartier-rive-gauche/veyrier-cirses>

Enfin, des informations plus complètes et mises à jour sont régulièrement disponibles sur le site internet dédié www.grands-esserts.ch. En cas de questions relatives aux travaux en cours, nous vous invitons à également contacter le bureau EDMS (M. Benoît TOGNAZZI) au 022 884 84 84.

(de gauche à droite)
Antonio Pinto,
Ana Simenta
Graciano, Véronique
Barbey,
Jérôme Urfer,
Patrice Planchamp,
Frédéric Périssier,
Antonio Fernandes
Goncalves,
Carmen Escher,
Chantal Proz,
Silvio Delle Rose,
Christian Etter,
Adeline Fleury,
Florian Dougoud.



PRÉSENTATION DU SERVICE AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES

Entre charme rural d'antan et modernité, et malgré son impressionnante expansion, Veyrier conserve douceur de vivre et convivialité authentique. Sous l'égide dynamique d'Adeline Fleury, cheffe du service Aménagement, constructions et infrastructures, une équipe multidisciplinaire de douze employés construit, rénove et aménage les bâtiments communaux du territoire veyrite, avec la volonté farouche de l'inscrire dans la durabilité et le respect de l'environnement.

Quels sont les acteurs qui contribuent au développement de l'urbanisme d'une commune de près de 12'000 habitants ? Quelles compétences sont en jeu ? Les tâches sont en effet multiples. L'architecte se penche sur la conceptualisation des projets, avec son lot d'autorisations de construire, plans et d'études de faisabilité. L'ingénieur civil se charge du projet de construction de l'école des Grands Esserts, ainsi que de la gestion des collecteurs souterrains. Le technicien communal, qui se trouve être la mémoire de l'équipe par son ancienneté, suit l'opérationnalisation des chantiers et collabore sur l'ensemble des sujets techniques. Quant à l'urbaniste, il est responsable de l'aménagement structurel du territoire (gestion des déchets, réseaux routiers, mobilité).

Une grande partie de l'équipe, soit quatre concierges, un technicien de maintenance et un employé polyvalent, est enfin dédiée à l'entretien des infrastructures communales, principalement des écoles ainsi que de l'ancienne et de la nouvelle salle communale. Mais toutes ces compétences techniques ne sauraient être aussi efficaces sans l'aide des deux secrétaires, qui gèrent toutes les demandes administratives et les prises de PV. Polyvalence, débrouillardise, anticipation et résolution de problèmes, réactivité et dévouement, des qualités précieuses que cette équipe porte avec enthousiasme et bonne humeur !

ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE À VEYRIER

En-dehors de l'entretien du patrimoine communal, des rénovations de bâtiments, des études de projets et des aménagements publics des Grands-Esserts, Veyrier travaille sur un gros chantier : celui de sa labellisation en «Cité de l'énergie». Débuté en 2021, il faudra encore être patient pour pouvoir satisfaire un cahier des charges contraignant et exigeant, mais qui positionne la commune dans une réelle volonté de durabilité.

Quant aux habitants désireux d'améliorer plus écologiquement leur logement ou leur mobilité, rendez-vous sur <https://veyrier.ch/les-energies/>

UNE GLOBE-TROTTEUSE AU SERVICE DU LOCAL

Hyperactive, un terme trop faible pour décrire Adeline Fleury ! Cette Marseillaise de naissance met un point d'honneur à «coordonner et chapeauter», plutôt que «diriger», ses douze collaborateurs de service. Ses maître-mots pour que tout coulisse harmonieusement : humour et leadership. Bac en poche, cette touche-à-tout, curieuse du monde et de la vie, s'est construite à la force de l'expérience entre petits jobs et voyages, puis, tombée dans le monde de l'immobilier suisse en 2006, elle se forme sur le tard et intègre régies nationales et privées durant quinze ans. Elle a rejoint la commune de Veyrier il y a deux ans où elle s'emploie à «chouchouter les bâtiments en les inscrivant dans le patrimoine».

Une adresse à Veyrier ? Le fitness Harmony

Son nutriment quotidien : stress positif !

Et quand elle ne travaille pas ? Via ferrata, randonnées et bonnes tables. ▶



ANTONIO PINTO,
concierge de l'école de Pinchat

Rayonnant au son des «bonjours» enfantins du matin, il est scrupuleux de leur bien-être et de leur sécurité qu'il choie dans le préau de l'école de Pinchat.

ANA SIMENTA GRACIANO,
secrétaire
Véritable perfectionniste, elle passe au crible chaque missive envoyée par la mairie. Quand elle n'est pas à son poste, elle investit le parc du Grand-Donzel avec ses enfants.

VÉRONIQUE BARBEY,
architecte communale
Honnête, respectueuse et intègre, elle a la manie des post-it qu'elle colle partout pour ne rien oublier, pas même le point de vue sur le vallon de Sierne qu'elle affectionne particulièrement.

JÉRÔME URFER,
urbaniste communal
Sociable et enthousiaste, il préfère la collégialité aux mails, ainsi qu'aux réseaux sociaux et flâne souvent au hameau de Sierne.

CARMEN ESCHER,
secrétaire et gestionnaire des locations de salles
Organisée, discrète et solidaire, elle déteste procrastiner et adore le parc du Grand-Donzel.

PATRICE PLANCHAMP,
technicien communal
Efficacité, sécurité et anticipation, tels sont ses maître-mots. Pour le repos, c'est du côté du hameau de Sierne que le charme opère

LES DOUZE ZODIAQUES DU SERVICE

Ils parent aux problèmes techniques et assurent le bon fonctionnement des installations avec un sourire quotidien renouvelé. Petit tour d'horizon de leurs spécificités personnelles.

ADELINE FLEURY,
cheffe du service Aménagement, constructions et infrastructures
Ses maître-mots pour que tout coulisse harmonieusement : humour et leadership. (lire p. 14)

FLORIAN DOUGOUD,
technicien de maintenance communal
Positif et loyal, il vérifie 200x/jour la connexion de son téléphone professionnel. Vous le rencontrerez peut-être au Café de l'Union.

SILVIO DELLE ROSE,
employé polyvalent
Véritable MacGyver de l'équipe, il est le roi de la bricole, de la réparation et des solutions. Et c'est toujours avec le sourire qu'il sillonne Veyrier !

ANTONIO FERNANDES GONCALVES,
concierge de l'école du Bois-Gourmand
Scrupuleux que l'école soit toujours impeccable, sa plus grande joie, c'est d'accueillir chaque matin les enfants. Rejoignez-le à la Vogue si vous souhaitez le croiser.

FRÉDÉRIC PÉRISSIER,
responsable d'équipe concierges, école de Grand-Salève
Perfectionniste, responsable et positif, il a l'esprit tranquille quand il sait que tout fonctionne bien et se balade le long de l'Arve à ses heures perdues.

CHANTAL PROZ,
concierge de la salle communale et de l'espace communal
Curieuse, positive, aimant l'ordre et s'adapter à toute situation, elle a toujours un chaleureux bonjour pour chacun, à commencer par les commerçants de Veyrier.

CHRISTIAN ETTER,
ingénieur civil communal
Les chiffres sont ses meilleurs alliés au quotidien. Il les respecte autant que la population veyrite pour qui il a tant de plaisir à travailler. Il se détend au bord de l'Arve.

CALENDRIER COMMUNAL 2023

D'importantes informations sur la récupération et le ramassage des déchets, ainsi que sur les services communaux sont publiés chaque année dans le calendrier offert par la commune.

Il sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de décembre, accompagné du flyer jaune regroupant le programme annuel des ramassages spéciaux. Ces documents seront imprimés sur du papier recyclé respectant les principes du développement durable et seront également publiés sur le site internet de la commune.

P+R VEYRIER-DOUANE

Depuis le 26 septembre 2022, le P+R de l'Uche a été transféré au parking de la douane de Veyrier et est géré par la Fondation des Parkings.

Vous pourrez trouver toutes les informations y relatives sur le site de la Fondation à l'adresse :

<https://www.geneve-parking.ch/fr/parkings/pr-veyrier-douane>

Pour les habitants de la commune, des places supplémentaires avec abonnement mensuel seront disponibles au parking de l'Uche dès le 1er décembre prochain. Pour toute question, merci de vous adresser à la réception de la mairie.

ON RECHERCHE LE MAÎTRE DE DÉDÉ LA SOUILLURE SÉRIAL KROTTER



Les déjections canines sont passibles de CHF 150 d'amende.
Pensez à nettoyer après votre chien !

SORTIE DES AÎNÉS

Cette année, la mairie a pu reprendre les sorties des aînés sous forme d'excursion les 24 août et 2 septembre.

La destination fut la Bresse avec, en premier lieu, une halte comprenant une visite guidée du magnifique domaine des saveurs «Les Planons».

Nous nous sommes ensuite rendus à Vonnas où nous étions attendus à l'Auberge 1900 de Georges Blanc pour un succulent repas typiquement bressan.

L'un des groupes a eu le privilège de rencontrer le grand cuisinier qui a accepté que nous prenions quelques photos souvenir.

Une troisième sortie a également été organisée le 31 août pour les personnes à mobilité réduite, sous la forme d'un repas convivial à l'Auberge du Grand-Donzel.

Nous remercions les gérants de leur accueil toujours aussi chaleureux.



Mme Madeleine Duriaux



M. Fernand Ludi et
Mme Mathilde Girardin-Zufferey



M. Georges Blanc
rencontre M. Yves Brun et
Mme Sylvie Reverdin-Raffestin



Mmes Henriette Morel
et Sylvie Reverdin-Raffestin



DÉCORATIONS FLORALES

Pour accompagner la belle saison, l'équipe des jardiniers de la commune, composée de Mmes Anne Scharrer et Coralie Stalder, MM. Jérôme Bonaldi, Christopher Roux, Tomas Rodriguez et Salah Morsy, jardinier temporaire, a créé des massifs dits «horticoles» au centre du village, côté mairie, et en a remplacé d'autres par une prairie annuelle. Un mélange «été des abeilles» a évolué dans les bacs en bois à proximité de la salle communale et sur certains massifs.

Un engrais bio a été utilisé lors d'un arrosage sur deux, de juin à août.

MÉRITE DE VEYRIER 2022 ET APÉRITIF COMMUNAL

Le Mérite de Veyrier sera remis à l'occasion de l'apéritif communal qui aura lieu le jeudi 12 janvier 2023.

A cet effet, les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui a fait honneur à la commune de Veyrier ou a rendu d'éminents services à la collectivité. Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard le mercredi 7 décembre 2022 avant 16h30. L'enveloppe portera la mention «Mérite de Veyrier» et sera ouverte lors d'une séance réunissant les membres du jury.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 septembre 2022

Lors de cette séance, les Conseillers municipaux ont adopté la plupart des propositions qui leur ont été soumises. Mais avant, ils sont invités à observer une minute de silence et de recueillement en mémoire de M. Jean-Pierre Besson, papa de Mme Aline Tagliabue, Conseillère administrative (Veyrier-Ensemble).

Le Conseil rend un autre hommage à M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) qui démissionne après 10 années d'engagement au sein du Conseil municipal. Plusieurs voix dans l'hémicycle saluent l'intégrité de sa pensée, son attachement à la pluralité des opinions, son approche humaniste dans l'étude des dossiers et ses qualités de correcteur de texte émérite. Dans son discours d'adieu, cet homme de conviction indique partir sans regrets après avoir porté dans l'hémicycle des causes difficiles à défendre (commune hors TISA, essor de la 5G, accueil des réfugiés des camps grecs) qui en sont restées au stade des intentions.

Le Conseil administratif fait état, entre autres, des mesures d'économies d'énergie qu'il propose afin de repousser le spectre d'une possible pénurie hivernale en matière d'électricité. Pour l'essentiel, le chauffage dans tous les bâtiments communaux sera abaissé d'un degré - baisse encore accentuée lors des weekends - et tous les chauffe-eaux des toilettes communales seront coupés. Une diminution notable des luminaires de Noël est prévue et des optimisations thermiques et d'éclairage de bâtiments sont à l'étude.

En lien avec le point concernant la pétition sur la politique des

macarons «zone bleue» qui sera discutée plus tard, l'exécutif rappelle avoir proposé diverses améliorations incluant de nouvelles places pour personnes à mobilité réduite au centre du village.

Il annonce, en outre, un renforcement des horaires des APM qui s'étendront non-stop de 7h00 à 19h00 du 1er octobre au 30 avril et de 7h00 à 22h00 du 1er mai au 30 septembre. Des services planifiés sont prévus les vendredis et samedis soirs, si besoin.

Toiture de Bois-Gourmand

Le Conseil accepte ensuite à l'unanimité le premier projet de délibération de la soirée qui concerne les travaux de réfection de la toiture de l'école de Bois-Gourmand qui sont prévus pour l'été 2023. Les Conseillers municipaux qui ont étudiés le sujet en commission l'ont préavisé positivement et exprimé le vœu d'une optimisation des panneaux solaires.

Dans les débats, M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) est convaincu qu'il faut profiter d'en poser un maximum, si possible des nouveaux et des plus performants, dans un esprit «quoi qu'il en coûte» en se donnant aussi les moyens de résoudre les modifications du réseau électrique afin d'aller vers plus d'autonomie énergétique.

M. Florian Barro (PLR) s'avère aussi favorable à l'intention de la pose du plus grand nombre de panneaux possible, mais rappelle l'intérêt de conserver aussi les anciens qui ont seulement 10 ans.

M. Max Müller (PDC) trouve l'intention d'optimiser les panneaux louables, à la condition qu'elle ne retarde pas trop la finalisation des



◀ travaux de réfection de la toiture.

M. Christian Robert, Maire (PLR) informe toutefois que, d'après les premières conclusions des études, la toiture de l'école ne supporterait a priori pas davantage de panneaux solaires qu'elle n'en a actuellement.

Pas de cadeau fiscal aux Veyrites

La motion PLR co-signée par les Vert'libéraux qui demande la baisse du centime additionnel d'une unité suscite un plus large et virulent débat. Le préavis négatif rendu en commission des finances, sécurité et administration a donné lieu à l'établissement d'un rapport de minorité.

Au nom des motionnaires, Mme Marianne Cherbuliez (PLR) répète les arguments clés à l'origine de la proposition qui sont essentiellement liés aux excédents réitérés de recettes enregistrés dans les comptes communaux. Aux yeux du groupe PLR, la pratique des amortissements extraordinaires qui, d'année en année sert à diminuer les bonis du printemps, n'est pas satisfaisante. Il est temps de rendre à César ce qui lui appartient, car «les comptes communaux sont positifs du fait des rentrées fiscales supérieures en réalité à celles figurant dans les budgets. Ceci signifie que les contribuables ont en fait payé trop d'impôts par rapport aux sommes nécessaires pour financer les travaux prévus», explique-t-elle.

Le centriste Max Müller (PDC) ne souhaite pas aller vers un changement de la valeur du centime, en considérant que le gain pour le contribuable moyen serait trop marginal et d'environ CHF 180 pour un revenu net de CHF 150'000. Ce geste serait en revanche moins anodin pour la commune qui se verrait amputée de CHF 700'000 de revenus pour son budget. Il s'agit d'un manque à gagner trop délicat à intégrer en période d'incertitude sur le prix des énergies et d'augmentation assez récurrente des charges.

Par la voix de M. Bernard Pinget, le groupe Socialistes-Vert.e.s estime extrêmement inopportun de baisser en ce moment le centime additionnel en considérant la période difficile (défi climatique, transition énergétique, inflation) qui attend la commune et qui lui demandera des moyens matériels supplémentaires pour y faire face. Plutôt qu'une redistribution d'un pot commun, il en appelle à la notion de solidarité à manifester vis-à-vis des plus vulnérables.

Au nom des Vert'libéraux, M. Cédric Zufferey réitère son point de vue qu'une baisse des impôts serait un geste apprécié d'une grande partie de la population et acceptable à la condition de ne pas péjorer les prestations communales, ni de mettre la commune dans un plan quadriennal.

Par la voix de M. Fabrice Schoch, le groupe Veyrier-Ensemble préfère aussi rester au statu quo prudent en considérant le peu d'effet qu'une baisse aurait pour la majorité des Veyrites par rapport au grand impact que cela aurait sur les budgets communaux. Au terme du vote nominal demandé par le PLR, le projet de motion est retoqué de justesse par 9 voix pour et 10 voix contre. Le rapport de majorité est accepté, ce qui exclut de facto le vote sur le rapport de minorité.

Macarons : du bleu au rouge

Le Conseil entre ensuite en matière sur trois pétitions qui ont été adressées aux autorités et décide de leur renvoi au Conseil administratif.

Concernant la première pétition qui demande une meilleure réglementation de la circulation des véhicules dans la zone de rencontre de la rue des Boulangers, le Conseil administratif informe que des discussions avec certains riverains sont déjà en cours.

Les deux autres pétitions, qui sont plus ou moins traitées ensemble, touchent à la nouvelle politique de stationnement qui a été votée par le Conseil. 101 pétitionnaires demandent en effet à la commune de prévoir une dérogation pour le chemin des Bûcherons et 720 autres demandent à réintroduire des places de longue durée au centre du village ou qu'elles soient incluses dans la zone macarons.

Le PDC estime qu'il est prématuré de se prononcer avant le bilan des 6 mois sur la mise en place des macarons «zone bleue». Sur le principe, il est opposé à ce que chaque chemin fasse sa propre cuisine interne et doit être traité en exception. Pour leur part, les Vert'libéraux encourageraient plutôt à étudier des améliorations qui pourraient déjà se faire au cas par cas.

Concernant la pétition sur les macarons au centre du village, le groupe Socialistes-Vert.e.s est le seul parti à demander un renvoi en commission afin de solidifier le dossier et d'aider les autorités dans leur défense auprès des citoyens. Mais son point de vue est minoritaire et le renvoi est refusé par 13 non, 4 oui et 2 abstentions.

Les Conseillers municipaux entérinent ensuite en vote immédiat un

train de propositions.

Ainsi les travaux de la zone 30 km/h du périmètre du village seront finalisés pour le printemps 2023 et consisteront en un réaménagement du giratoire au croisement du chemin des Rasses et de l'avenue du Grand-Salève. Ayant l'obligation de réorganiser le réseau des eaux fluviales du secteur des Grands Esserts, la commune fera installer deux collecteurs supplémentaires sur la route de Vessy - à la hauteur du chemin du Pacage - dont les coûts seront intégralement pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Le Conseil avalise aussi à l'unanimité les crédits budgétaires supplémentaires et les amortissements complémentaires de plus de CHF 3 millions proposés.

La dissolution du fonds social demandée pour des questions de réglementation au système comptable MCH2 est renvoyée en commission des finances, sécurité et administration. A ce sujet, la quasi-intégralité des élus souhaitent avoir des précisions quant à l'obligation que cet avoir disparaisse du compte de fonctionnement ou mieux connaître l'utilisation de ces fonds.

En fin de séance, M. Olivier Duc (PLR) rapporte la grogne des habitants qui sont mécontents des contraintes d'acheminement des encombrants, par leurs propres moyens, que leur impose la nouvelle politique mise en place. M. Robert promet que des améliorations seront proposées au terme de la phase-test qui s'achèvera en novembre de cette année.

Pour répondre à l'interpellation de Mme Marielena Gautrot (Vert'libéraux) le Conseiller administratif annonce qu'une inauguration de la nouvelle salle communale aura bien lieu cette année encore.

Enfin, signalons que M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) est très remonté par la réponse faite par le Conseil d'Etat, en rapport à la résolution "Pour une mobilité douce sécurisée dans le Val d'Arve", fustigeant la langue de bois employée et l'absence de décision concrète. «Aujourd'hui on nous balade, mais nous ne lâcherons pas, ni ne transigerons sur la sécurité routière liée à la mobilité douce», promet l' élu. ■

F. Waldburger

Séance du 11 octobre 2022

Présidée par M. Charles Hutzli (PDC-Le Centre), la séance qui se déroule sans la présence de Mme Aline Tagliabue, Conseillère administrative (Veyrier-Ensemble), débute par l'assermentation de Mme Gilberte Bisson (Socialistes-Vert.e.s) en remplacement de M. Bernard Pinget, démissionnaire. La nouvelle Conseillère municipale siègera dans la commission d'aménagement du territoire et environnement, celle des constructions et celle d'information. Le Conseil accepte ensuite, à l'unanimité moins une abstention, la motion déposée en début de séance par le PLR, co-signée par le groupe Veyrier-Ensemble et le PDC-Le Centre, qui concerne l'application de la loi sur l'énergie en zone villas.

Le président annonce que le PDC-Veyrier devient officiellement le PDC-Le Centre-Veyrier. Il a souhaité garder l'acronyme PDC, encore pendant cette législature, par respect vis-à-vis de ses électeurs.

Parmi toutes ses communications, le Conseil administratif indique que la commune de Veyrier sera associée aux étapes du concours qui va être lancé dans le cadre de la création de la passerelle pour piétons à côté du pont de Vessy. La commune ne participant pas à son financement, elle allouera un montant pour un prix décerné dans ce cadre-là.

L'exécutif donne également un retour concernant la pétition sur la circulation des véhicules dans la zone de rencontre de la rue des Boulangers qui lui a été renvoyée et qui consiste en un marquage plus distinct de cette zone par l'emploi d'éléments physiques et visibles, en plus de contrôles de vitesse réguliers. Il n'entrera pas en matière sur la mise en zone riverains autorisés demandée par les pétitionnaires afin de ne pas privatiser des zones de parking sur le domaine public.

Les Veyrites recevront prochainement un tout-ménage les informant des mesures d'économies d'énergie prévues pour les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Pour donner suite à la remarque de M. Olivier Duc (PLR) lors du dernier Conseil municipal concernant les offices de poste sur la commune, le Conseil administratif est en train d'étudier, avec les représentants de la Poste CH, des solutions possibles afin que la Poste de Vessy ait des horaires plus étendus ou qu'un 3ème guichet soit ouvert. Il indique néanmoins qu'il a demandé à la Poste CH de faire le

maximum afin de trouver un nouveau partenariat donnant suite à l'arrêt de l'actuel.

Très rapidement, le Conseil municipal accepte ensuite, à l'unanimité moins deux abstentions, le projet de délibération sur la dissolution du fonds social après son étude en commission des finances, sécurité et administration, où toutes les informations sur le fonctionnement et l'utilisation de ce compte ont été données à la satisfaction des commissaires.

Maintien du porte-à-porte des encombrants

Le Conseil est amené à traiter la pétition portée par l'Association des intérêts de Vessy (AIV) qui demande de rétablir sans délai la levée porte-à-porte des objets encombrants sur le territoire communal et qui a convaincu plus de 700 signataires. Dans une mise au point, M. Christian Robert, Maire (PLR) fait part de la lassitude et de l'irritation du Conseil administratif à la lecture du courrier de l'AIV accompagnant la pétition. «Lassitude, parce qu'il avait déjà été expliqué en long et en large que le changement de processus pour l'élimination des encombrants allait faire l'objet d'une évaluation, le but étant pour le moins d'y apporter des améliorations. Irritation car en dehors du ton adopté par le courrier, le Conseil administratif a pensé être clair lorsque, pour donner suite au dernier courrier de l'AIV de juin 2022, il a répondu que la pétition serait traitée par le Conseil municipal après son dépôt», précise-t-il. Mme Anne Batardon (Veyrier-Ensemble) rappelle que ce changement a pour le but de sensibiliser la population à l'importance d'une meilleure gestion du tri des déchets et fait savoir que son groupe ne remettra pas en cause la validité du projet. Il restera toutefois attentif à son évaluation. Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) livre son incompréhension par rapport au grand écart qu'elle constate entre la prise en compte de 9 plaintes en 13 mois, dont 3 seulement concernent la suppression de la levée, et plusieurs centaines de personnes qui s'opposent à ce projet qualifié de néfaste pour la population et pour l'empreinte écologique également. Elle exhorte le Conseil administratif à faire marche arrière et à prendre en compte la déception des nombreux habitants en regard de la suppression de cette prestation. M. Olivier Duc (PLR) rappelle qu'il s'est déjà exprimé à ce sujet à répétitions reprises dans cet hémicycle et fait confiance au Conseil administratif pour revenir devant ce Conseil avec une évaluation. Le PDC-Le Centre, les Vert'libéraux et les Socialistes-Vert.e.s se prononcent en faveur d'un renvoi au Conseil administratif. L'entrée en matière a lieu par 14 oui et 6 abstentions et la pétition est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité des 20 votants.

Présentation du budget 2023

M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif (PDC-Le Centre) présente les grands principes du budget 2023 qui a pris en compte l'inflation importante des coûts des services, de l'énergie et des matériaux, ainsi que la remontée des taux d'intérêts. Finalement, Veyrier présente un budget avec un excédent de charges qui se monte à CHF 602'000, un résultat un petit peu en-deçà du déficit de CHF 614'000 autorisé pour Veyrier par la RFFA. Le budget 2023 propose une majoration des revenus fiscaux de 6,5%, le maintien du dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle communale et un renchérissement salarial de 2,6% selon le taux basé sur l'indice genevois des prix à la consommation de juillet 2022. Du fait de la période difficile, les subventions aux associations seront reconduites avec un montant similaire à celui de 2022, à de rares exceptions près. Le Conseil administratif a souhaité limiter le renforcement du personnel et propose 2 postes supplémentaires pour les restaurants scolaires pour un taux d'activité total d'environ 25%, à côté de trois dotations horaires de plus prévues pour des postes clés au sein de l'administration. En lien avec la majoration fiscale, M. Martin insiste sur la prudence à accorder aux revenus du fait d'une croissance ralentie pour 2023.

Côté réactions, M. Cédric Zufferey (Vert'libéraux) salue la sagesse d'avoir ajusté les recettes fiscales à un taux de 6,5% plutôt que 8%. En vue d'un retour à l'équilibre budgétaire demandé pour 2027, il préconiserait d'entamer déjà une réflexion afin de réduire la voilure des budgets et, pour celui-ci, le déficit autorisé. Ils examineront l'augmentation des charges fixes liées aux frais administratifs et du personnel et, ce, d'autant plus que, dans le même temps, ils regrettent de voir les projets en faveur de l'environnement et des économies d'énergie trop absents dans ce budget.

M. Max Müller (PDC-Le Centre) reçoit très positivement le budget qui tient compte des valeurs auxquelles son groupe est attaché, à savoir le maintien des prestations sociales, des subventions associatives, de

l'allocation de renchérissement au personnel communal et du maintien du dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle. Pour lui, l'augmentation des charges du personnel est raisonnable, en rappelant qu'elle s'est faite après une analyse détaillée et qu'elle privilégie surtout des postes de terrain.

Pour sa part, M. Yves Monnat (PLR) indique que son groupe ne manquera pas de questionner certaines hausses dont celles pour l'accueil de jour et les charges de personnel. Il aurait préféré un ajustement des recettes fiscales à un taux de 8%, de façon à octroyer une plus grande marge de manœuvre à ce Conseil pour travailler le budget. «J'imagine qu'un ajustement de 8% des projections des recettes fiscales fournies par l'AFC et que l'on sait systématiquement sous-évaluées aurait démontré qu'une baisse de la fiscalité était possible et soutenable», commente-t-il, en précisant que son groupe n'abandonnera pas cette idée. A ce stade des pré-débats, les autres partis politiques ne commentent pas la proposition de budget qui, après l'entrée en matière, est renvoyée à l'unanimité à toutes les commissions pour son examen.

Le Conseil accepte ensuite à l'unanimité en vote immédiat la contribution, en légère diminution par rapport à 2022, au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). A cet égard, M. Martin rappelle que, si Veyrier est actuellement une nette contributrice du fonds intercommunal, la commune recevra des montants très importants à terme en lien avec les projets prévus aux Grands Esserts. Et M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) d'enchaîner sur son regret de ne pas pouvoir toucher aussi des subventions de la part du FIDU pour la densification des zones villas, du fait qu'une majorité de communes, essentiellement urbaines, s'y opposent pour l'heure.

Motion pour aider les propriétaires

Présentant la motion, M. Florian Barro (PLR) rappelle que l'application de la loi sur l'énergie en zone villas fait partie d'un sujet actuel qui préoccupe beaucoup de personnes et inhérente à une importante mutation des modes de fonctionnement au niveau de l'isolation et de l'efficacité énergétique des bâtiments. Si, avec un parc de 2'300 villas sur son territoire, Veyrier est plutôt concerné, le municipal observe, dans sa pratique d'architecte, que l'application de la nouvelle loi manque d'encadrement, ce qui peut mener parfois à des pratiques abusives. La motion demande d'offrir à la population des vecteurs d'information clairs par le biais des moyens de communication dont dispose la commune sur des sujets très larges, allant de l'assainissement au calcul de l'indice de chaleur des bâtiments, en passant par l'isolation et la mise en place de nouveaux modes énergétiques.

Pour M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) la justesse de la motion réside dans la difficulté qu'a un non initié de cerner les tenants et les aboutissants d'un domaine très technique. Il lui semble que transmettre par le biais des pages officielles, éventuellement par un tout-ménage ou sur les sites internet consultables, une information claire sur les devoirs de chacun et sur les quelques règles à appliquer, n'est en aucun cas superflu dans une commune où la grande majorité des habitats est constitué de logements individuels.

M. Müller est également convaincu de l'apport que cette action pourrait représenter pour bon nombre de propriétaires béotiens.

Pour les Vert'libéraux, Mme Marielena Gautrot se montre aussi très sensible à cette motion, en recommandant de ne pas se borner à accompagner les propriétaires seulement sur un plan technique, mais en détaillant aussi les nombreuses subventions auxquelles ils ont droit dans le cadre de leurs nouveaux aménagements.

M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) indique que ces questions d'efficacité énergétique très importantes seront suivies avec attention par son groupe. La motion est acceptée et renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité.

En fin séance, la Vogue de Veyrier est évoquée concernant notamment les raisons pour lesquelles la tente n'a pas été montée sur l'emplacement du préau scolaire de Grand-Donzel. A ce sujet, l'exécutif informe que cela n'a pas été fait pour des questions sécuritaires et afin de ne pas amputer la surface du préau trop longtemps en tenant compte des durées des phases de montage et de démontage. ■

F. Waldburger



Marché de Noël

16-17-18 décembre 2022



Salle communale (intérieur et esplanade)

Artisanat - Restauration - Musique - Animations pour enfants